

Les forces d'occupation israéliennes ont détenu 1319 Palestiniens pendant les mois de janvier et février

Addameer – 14 mars 2018



Ramallah/Gaza : pendant les mois de janvier et février 2018, les FOI ont arrêté 1319 Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, dont 274 enfants, 23 femmes, et 4 journalistes.

Ces chiffres sont tirés d'un rapport commun publié ce mardi, pour les mois de janvier et février, par l'Association de défense des prisonniers et des libertés, le Club du prisonnier palestinien, l'Association Addameer de soutien aux prisonniers et aux droits de l'homme, et le Centre Al Mezan pour les droits de l'homme.

Parmi ces Palestiniens arrêtés, 381 sont de Jérusalem, 233 des gouvernorats de Ramallah et d'Al Bireh, 140 de celui d'Hébron, 133 de Jénine, 118 de Bethléhem, 107 de Naplouse, 59 de Tulkarem, 54 de Qalqiliya, 20 de Salfit, 21 de Jéricho, et 30 de la bande de Gaza.

Au 28 février 2018, le nombre de prisonniers et de détenus palestiniens dans les prisons israéliennes était de 6500. 63 d'entre eux étant des femmes, dont 6 des jeunes filles, et 350 des enfants. Concernant la politique de détention administrative, les autorités d'occupation ont rendu 169 ordonnances depuis le début de l'année, comprenant 52 nouvelles ordonnances. À la fin de la période, il y avait au total 500 détenus administratifs.

En outre, le rapport met l'accent sur les dossiers de Yassin al-Saradih de Jéricho, et d'Ismael Abu Riala de Gaza. Dans ces cas particuliers, les autorités d'occupation ont violé leur droit à la vie lors de leur détention. Les institutions de défense des droits de l'homme affirment que les forces d'occupation israéliennes ont tué 213 détenus depuis 1967. Une grande part d'entre eux étant morts des suites d'actes de torture, à savoir 72 détenus.

Le rapport attire aussi l'attention sur la question des fouilles à nu effectuées par les autorités pénitentiaires israéliennes. Plusieurs témoignages ont été présentés par des détenus qui montrent que ces fouilles ont porté atteinte à leur dignité fondamentale.

Il se réfère également à des violations des droits des femmes enfermées dans les prisons israéliennes, violations documentées par des visites d'organisations de défense des droits de l'homme. Ces violations comprennent : le refus de traitements médicaux pourtant particulièrement nécessaires alors qu'un certain nombre d'entre elles souffrent de blessures et de problèmes de santé, une alimentation de mauvaise qualité, une surpopulation dans les lieux de

détention, et des sévices physiques et psychologiques.

Le rapport insiste sur le fait que l'État occupant commet de graves et systématiques violations des règles du droit international et du droit international des droits de l'homme. Le rapport demande la création, par le Conseil des droits de l'homme, d'une Commission d'enquête sur les violations israéliennes des droits des détenus, et que soit déclenchés des mécanismes internationaux pour la mise en responsabilité de leurs auteurs.

Des organisations de défense des droits de l'homme demandant aussi aux Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève d'assumer leurs responsabilités et de faire pression sur l'État occupant afin qu'il respecte les règles du droit international et les droits des détenus.

Traduction : JPP pour l'Agence Média Palestine

Source : [Addameer](#)